

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 138 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la rue Gambetta, située en bordure de cette voie et appartenant aux époux Delcoco.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé au prix de 9 456 F conforme à l'estimation des services fiscaux pour 32 mètres carrés, le surplus de 106 mètres carrés étant cédé gratuitement, conformément au permis de construire n° 95-02 du 16 mars 1995 ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Vu le permis de construire n° 95-02 du 16 mars 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Les dépenses résultant de cette acquisition seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,